

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize septembre à 9 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 11 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

**Étaient présents** : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - M. Philippe FRANCY - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Patrick SIMON, ADJOINTS – Mme Patricia SIMON - Mme Sandrine GAYET - M. Bernard CAPDEPUY - M. Philippe CRETOIS - Mme Muriel JOUNEAU - M. Xavier GRANGER -Mme Florence GIROULLE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - Mme Marie-José PAILLOUX, CONSEILLERS.

**Pouvoirs de** : Mme Stéphanie VENTURA- FORNOS À M. Philippe FRANCY

**Absents excusés** : Mme Corinne CASTAING - M. Michel AUDIBERT - M. Max THIERRY – M. Pierre SELLA.

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil municipal a désigné, Patrick PÉREZ, secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

Délibérations :

1. Adoption des Procès-Verbaux
2. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
3. Décision modificative n°1 – Budget Transport scolaire
4. Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement (SIEA) des Portes de l'Entre Deux Mers : changement d'adresse du siège
5. Autorisation de signature de convention avec le Département de la Gironde relatif au partenariat avec la bibliothèque communale
6. Création d'un poste de contractuel 17/35<sup>e</sup>
7. Remboursement de frais

### **Questions diverses**

- Ecole : bilan des travaux
- Impact du gel sur le vignoble – Printemps 2017
- Bilan des différentes manifestations
- Réflexion sur la réorganisation de la circulation dans le bourg

\* \* \*

### **Délibération n°1 portant le N°45/2017**

#### **ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

Les Procès-Verbaux des séances des Conseils municipaux des 25 mars, 8 avril, 13 mai, 17 juin et 24 juin 2017 ne soulèvent aucune observation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 25 mars, 8 avril, 13 mai, 17 juin et 24 juin 2017.

**Délibération n°2 portant le N°46/2017****DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°31/2014 du Conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) Signature d'un accord avec AXA sur le montant des dommages suite au vol du restaurant scolaire – montant : 1 692.83 euros
- 2) Signature d'un devis de traitement anti termites pour l'école – Entreprise Cousiney Traitement – Montant TTC 9 615.60€
- 3) Demande de subvention au Département de la Gironde à hauteur de 8 800€ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'école municipale, dont le montant prévisionnel s'élève à 33 149,04€ HT
- 4) Demande de subvention au Département de la Gironde à hauteur de 1 448,20€ pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du presbytère, dont le montant prévisionnel s'élève à 7 241€ HT
- 5) Signature d'un devis de travaux électriques à la salle des sports (mise en sécurité suite rapport bureau de contrôle) – Entreprise Baudon Electricité – Montant TTC : 2 980.30€
- 6) Signature d'un devis de réparation divers matériel de cuisine scolaire – Entreprise Optimum – Montant TTC : 1718.66€
- 7) Signature d'un devis de réparation d'un court de tennis en Tec Stone – Entreprise Tennis d'Aquitaine : Montant TTC : 9 360€
- 8) Signature d'un devis de location de matériel pour concert – Entreprise Studio Carat – Montant TTC : 964.80€
- 9) Signature d'un devis de réparation des cloches de l'église- Entreprise Pilon et Fils  
Montant TTC : 451.20€
- 10) Signature de trois devis de fourniture et pose de chaudières Ecole et Mairie – Entreprise Porge – Montant TTC Total : 18 590.20€
- 11) Signature d'un devis de travaux dans la nouvelle salle de classe – Entreprise Jonathan Blouin -  
montant TTC : 9 020 €
- 12) Arrêté de virement de dépenses imprévues (chapitre 022) au compte 673 : Titre annulé sur exercices antérieurs : montant 4 000€
- 13) Arrêté de virement de dépenses imprévues (chapitre 022) au compte 657364 : Subvention au budget Transport scolaire – montant 1 500€

**Délibération n°3 portant le N°47/2017****BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget du Transport Scolaire 2017,  
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## DEPENSES

N°	Libellé	BP 2017	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	DM1
6155	Entretien matériel roulant	3 000.00	1 500.00		4 500.00

## RECETTES

N°	Libellé	BP 2017	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	DM1
7474	Subvention communale	13 045.61	1500.00		14 545.61

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

## RECETTES

N°	Libellé	BP 2017	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	DM1
28156	Matériel d'exploitation	8 480.60	0	288.00	8 192.60
2818	Autres mobilisations corporelles	0	288.00	0	288.00

**Délibération n°4 portant le N°48/2017****SIEA : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement (SIEA) des Portes de l'Entre Deux Mers en date du 28 juin 2017 approuvant la modification du siège social.

Afin de prendre en compte ce changement, le président du SIEA des Portes de l'Entre Deux Mers a proposé une modification de l'article 7 des statuts du Syndicat et proposé que le siège social du SIEA soit transféré de 33 de chemin de Maucoulet à Latresne (33360) vers l'adresse suivante :

**Route de Saint Caprais 33880 Cambes**

Les membres du conseil syndical ont approuvé ce transfert de siège à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer dans les 3 mois à compter de la date de notification de la modification des statuts, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification du siège social du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement (SIEA) des Portes de l'Entre Deux Mers indiqué dans l'article 7 des statuts du syndicat, à savoir, route de Saint Caprais 33880 CAMES.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

#### **Délibération n°5 portant le N°49/2017**

#### **CONVENTION D'ADHÉSION AU RESEAU PARTENAIRE «BIBLIO.GIRONDE»**

VU l'article L3233-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'article L 310-1 du Code du Patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et groupement de communes;

M. le Maire indique que dans le cadre de coopération possible entre la bibliothèque Départementale de Prêt et la commune de Quinsac, le Conseil départemental propose d'établir une convention de partenariat «biblio.gironde» en vue d'assurer et de développer l'activité de la bibliothèque de la commune.

Elle s'inscrit dans le cadre du «Schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques» adopté par le Département et dont les principes ont été arrêtés lors de la séance plénière du 15 décembre 2016.

En conséquence, il est demandé aux élus de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion au réseau partenaire «biblio.gironde»,

DIT que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 16 septembre 2017.

CHARGE M. le Maire de procéder à la signature de cette convention

#### **Délibération n°6 portant le N°50/2017**

#### **CRÉATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL À 17H30/35<sup>E</sup>**

Le Conseil municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'école ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

## **Le Conseil municipal décide à l'unanimité,**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 25 septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions polyvalentes à l'école, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 298 (majoré 310) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Délibération n°7 portant le N°51/2017**

#### **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire explique qu'un agent communal a suivi une formation sur 5 jours, du 10 au 17 juillet 2017 auprès d'un organisme agréé. Formation obligatoire pour la conduite du bus scolaire et valable 5 ans.

Le lieu de formation se situant à Artigues près de Bordeaux, il a eu des frais de restauration dont il demande le remboursement.

Au vu des justificatifs produits, la somme des 5 repas pris se montent à 64 euros TTC.

M. le Maire propose de rembourser la somme de 64 euros à Dominique PRÉ, chauffeur du bus scolaire de la commune.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

#### **Questions diverses**

Mme Marie-Christine KERNEVEZ souhaite que le bilan des manifestations (Fête du Clairét, de la Saint Jean, du 13 juillet..., soit reporté lors d'une prochaine séance du conseil, la commission Vie économique ne se réunissant que le 18 septembre. Le Conseil acte cette proposition.

Bilan des travaux à l'école : M. PÉREZ rappelle que la nouvelle classe a été créée cet été dans les salles qui accueillait les ateliers informatiques et la BCD. La classe de CM1 s'est installée dans cette classe rénovée.

En outre les toilettes de maternelles ont été entièrement restructurées et leur nombre porté à huit au lieu de quatre.

Impact du gel sur le vignoble – Printemps 2017 : M. le Maire rappelle que suite au gel du printemps dernier, Stéphanie VENTURA-FORNOS s'était saisie du dossier afin d'alerter la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la Préfecture de l'impact sur le vignoble quinsacais.

M. le Maire a reçu un courrier de la Préfecture l'informant qu'au vu de l'étude menée sur le terrain, les viticulteurs impactés seraient dégrevés de 65% de la Taxe Foncière Non Bâti. Un document issu de la Direction des Finances Publiques viendra préciser les parcelles et les viticulteurs concernés.

#### **Réflexion sur la réorganisation de la circulation dans le village**

M. le Maire indique que dans le cadre de la réorganisation de la circulation dans le village, il va demander à une association d'étudiants de travailler sur une pré-étude.

Il souhaite en particulier que soit étudiée la possibilité de transformer une partie de la voirie en espace partagé avec les piétons et les vélos grâce notamment à la mise en place d'un certain

nombre de sens uniques. La commission voirie présidée par Michel AUDIBERT travaille également sur le sujet.

Mme Sandrine GAYET souhaite que les habitants puissent continuer à circuler et accéder au centre bourg en voiture.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ pense néanmoins souhaitable qu'une partie de la place Aristide Briand devienne piétonne.

M. Xavier GRANGER ajoute que des communes ont fait des aménagements de sécurité à moindre coût.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ souhaite que les réunions de la commission voirie relatif à ce sujet soient élargies aux autres élus lorsque les propositions vont être émises.

Le sujet étant clos, M. le Maire propose que les élus s'expriment chacun à leur tour.

M. Philippe CRÉTOIS indique que le scellement d'un poteau téléphonique menace rue Henri Chivaley.

Commission Culture : M. Bernard CAPDEPUY précise que suite au concert d'été, il serait nécessaire de réfléchir aux différents lieux des manifestations dans le bourg (sécurité, organisation...). Il ajoute que le concert a attiré beaucoup de monde, le style de musique étant grand public. La commission travaille sur les soirées Théâtre, qui se dérouleront de janvier à mars. Elle recevra les différentes troupes le 29 septembre à 19 h en mairie.

Commission Communication : M. Xavier GRANGER annonce que Microsoft arrête d'héberger les sites internet, il est donc nécessaire de refaire le site de la commune et de transférer les données.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ demande s'il y a des administrés qui ont fait des remarques sur la lisibilité du panneau lumineux.

M. Xavier GRANGER fait ressortir qu'une charte d'utilisation est cours de rédaction et sera validée en Conseil municipal.

M. Patrick PÉREZ rappelle qu'il a été proposé de limiter à 3 annonces les informations sur le panneau...

Mme Marie-Christine KERNEVEZ souligne que le pharmacien souhaiterait que lorsqu'il est de garde le dimanche, cela soit mentionné sur le panneau.

Mme Marie-José PAILLOUX demande au sujet des compteurs Linky, si la commune a eu de nouvelles informations.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ demande si la Fête des Voisins est organisée à une date bien précise.

M. le Maire indique que chaque quartier est libre de l'organiser à sa guise.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ souhaite savoir si la commune a anticipé la baisse de la taxe d'habitation.

M. le Maire rappelle que 80% des ménages français devrait être concerné par cette exonération qui ne devrait produire son plein effet qu'en 2020. Tout le monde ne sera pas concerné par cette exonération puisqu'il y aura des conditions de revenus. Enfin cette exonération devrait être compensée par l'Etat pour les communes.

M. Patrick SIMON mentionne la formation qu'il vient de suivre, proposée par l'Association des Maires de Gironde sur le financement des investissements des communes. Au cours de cette formation, il est apparu que beaucoup de communes disposaient d'une épargne conséquente.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ suggère qu'un lampadaire sur deux soit éteint. Il s'agirait d'une part d'une démarche écologique qui d'autre part serait source d'économie.

Mme Muriel JOUNEAU revient sur le concert du deux septembre ainsi que sur la restauration qui avait été mise en place à cette occasion, et ont beaucoup plu. Elle est favorable aux manifestations festives qui se déroulent sur la place en raison du caractère convivial qui y reste attachée.

M. Patrick SIMON revient sur les économies potentielles s'il y avait extinction de l'éclairage public à certaines heures tout en conservant l'éclairage sur les axes importants ou dangereux.

Mme Sylvie CARLOTTO ajoute qu'il existe des systèmes d'éclairage « intelligent ».

M. Patrick PÉREZ mentionne que la rentrée des classes s'est bien passée. 287 enfants sont inscrits à l'école, 5 enfants supplémentaires par rapport à l'année dernière, mais surtout une classe supplémentaire, ce qui nécessite une réorganisation, et plus de ménage. On remarque aussi une nette augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire, notamment chez les maternelles.

M. le Maire souligne que la création de la 11<sup>e</sup> classe a été bénéfique aux enfants puisqu'elle a fait baisser le nombre d'enfants de chaque classe.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ précise que la rénovation de la classe a coûté cher et que cela fait plusieurs années que l'école bénéficie de gros investissements ce qu'elle comprend ; néanmoins de nombreux Quinsacais souhaitent que le budget communal puisse servir à d'autres actions ou pour une autre tranche d'âge...

Il s'ensuit une discussion sur les éventuels équipements dédiés aux adolescents, tel que l'installation de buts de football sur le terrain près de la salle des sports.

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires, M. Pérez rappelle qu'ils sont maintenus pour 2017-2018 et qu'il faut entamer une réflexion pour l'année 2018-2019.

Mme Sandrine Gayet pense qu'il est dommage d'arrêter car les enfants, par le biais de ces activités, s'ouvrent sur des domaines différents.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ ajoute que certains veulent stopper ces TAP en raison de la fatigue des enfants qui se lèvent tôt pendant 5 jours, mais cela n'est pas justifié car beaucoup d'enfants iront au Centre de loisirs le mercredi et donc la fatigue restera la même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.